

Procès-verbal

de l'Assemblée des délégués de la Fédération sportive suisse de tir (FST) du samedi 26 avril 2014, à la Halle polyvalente de Brünig Indoor SA, Walchistrasse, à Lungern OW; Heure: 12h30 à 16h55.

Liste de présence:

Ayants droit au vote:	269 délégués, dont 243 représentants des SCT/SF/AM, 21 membres d'honneur et 5 membres du Comité
Invités:	41 personnes
Cadres et collaborateurs FST:	27 personnes présentes
Total personnes présentes:	337 participants
Bureau de vote:	Andreas von Känel (Comité), Werner Kuratle (Comité) et Marcel Benz (Directeur FST)
Scrutateurs:	Erich Marty (FSVT), Belinda Gamma (SCT UR), Heinz Küpfer (ASCC), Daniel Siegenthaler (membre d'honneur et Comité), Werner Hänni (SVC), Markus Schnidrig (BSSV), Walter Harisberger (SCT BL), Herbert Fischer (AGSV), Carla Riedi Walter (SCT GR) et Gilbert Decrausaz (SVTS).
Conférenciers:	Paul Federer (Président du gouvernement du canton d'Obwald) Josef Vogler (Président de la commune de Lungern, BE) Stephan Neiger (SCT d'Obwald) KKdt André Blattmann (Chef de l'armée) CN Christophe Darbellay (Président CO FFT 2015, Valais) Werner Salzmann (CO FFTJ 2014, Berne) Hubert Müller (SCT TG, AD 2015)

Présidence: Dora Andres (Présidente FST)

Procès-verbal: Marcel Benz (FST)

Traductrices: Corinna Timm et Nina von Heydebrand (Service d'interprètes Furet AG, Berne)

Table des matières

1. Salutations	2
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 19 avril 2013, à Berne	4
3. Rapports annuels 2013	4
4. Comptes annuels 2013	5
5. Finances pour l'année 2013	6
6. Cotisation unitaire et taxes de licence pour l'année 2015: Approbation	7
7. Proposition du Comité au sujet de la communication de la Fédération	7
8. Élection des membres du Comité pour la période administrative 2014-2018 (4 ans)	8
9. Élection à la Commission de gestion (CG) pour la période administrative 2014-2019)	10
10. Élection des membres à la Commission disciplinaire et de recours (CDR) pour la période administrative 2014 - 2018	11
11. Honorariat	11
12. Demande de l'Association suisse des tirs historiques (ASTH) pour adhérer à la FST	12
13. Votation populaire du 18 mai 2014 sur la Loi sur le fonds Gripen	13
14. Informations	13
15. Discussion	14

Ordre du jour

1. Salutations

1.1 Salutations de la Présidente et présentation du lieu de réunion

L'Assemblée FST débute avec la présentation de la bannière, accompagnée par la fanfare jouant l'hymne national. En ouverture de la 13e Assemblée des délégués, la Présidente Dora Andres souhaite la bienvenue à tous les représentants des milieux politiques, des autorités, de l'armée et du sport, à tous les délégués de la Fédération sportive suisse de tir (FST) ainsi qu'aux partenaires de la FST, aux équipementiers et représentants des médias présents à l'AD qui a lieu dans l'installation de tir souterraine de Brünig Indoor, Lungern. D'emblée, elle aborde le chiffre 13 qui porte chance et remercie Franz Stämpfli et Thomas Gasser de la Société Brünig Indoor AG pour l'invitation de tenir cette séance dans cette installation de tir unique au monde. En outre, elle exprime sa gratitude à la Société cantonale de tir d'Obwald, sous la présidence de Stephan Neiger et Urban Hüppi (directeur Brünig Indoor AG) pour la préparation de cette Assemblée. Ensuite, elle salue les invitées et les participants en provenance de la Suisse romande et de la Suisse italienne, dans leur langue respective.

Elle présente les interprètes Mmes Nina von Heydebrand et Corinna Timm ainsi que les Dames d'honneur, Mmes Melanie Vogler et Nadja Kiser.

La Présidente renvoie à la liste de présence mise en circulation et ajoute que c'est un honneur pour la FST de compter dans le giron des tireuses et des tireurs les invités et personnalités suivants : Karl Vogler, Conseiller national (OW); Christian Darbellay, Conseiller national (VS) et président du CO FFT 2015 Valais; Paul Federer, Landammann du canton d'Obwald (conférencier); Josef Vogler, Président de la commune de Lungern, conférencier); André Blattmann, Commandant de Corps d'armée, Chef de l'armée, conférencier; Ulrich Fässler, Président du Conseil de fondation «Foyer des tireurs»; Ruedi Meyer, Président du Conseil de fondation du Musée suisse du tir; Ruedi Vonlanthen, Président des Assurances USS; Stephan Neiger, Président de la Société cantonale de tir d'Obwald; Franz Stämpfli, Président du Conseil d'administration de la Société Brünig Indoor AG et Thomas Gasser, initiateur, partenaire et membre du Conseil d'administration de la Société Brünig Indoor AG.

1.2 Messages de salutation des invités

Pour le message de bienvenue, la Présidente FST donne la parole au Président du gouvernement du canton d'Obwald, le Landammann Paul Federer, qui s'est déplacé de Zurich où le canton d'Obwald est l'invité officiel de la Sechseläutenfest et où il retournera après son allocution pour y participer en tant que représentant du gouvernement obwaldien. Au nom du gouvernement obwaldien, Paul Federer remercie pour l'invitation et souhaite la bienvenue aux délégués et invités. Dans son discours, il parle notamment des problèmes ressentis au sein du tir en général en raison des changements de valeurs au cours de ces dernières années, tout en démontrant les chances à saisir (biathlon, fêtes de tir) et en rappelant le lien qui existe avec l'armée qui se trouve également devant une votation importante (Loi sur le fonds Gripen) pour le maintien de la qualité de nos Forces aériennes. Il présente ensuite le canton d'Obwald en présentant la stratégie de son canton dont les objectifs sont le maintien d'une nature grandiose, une stratégie moderne en matière de politique fiscale, la poursuite de la promotion touristique et l'amélioration des facteurs promotionnels des sites économiques. La nouvelle stratégie 2022+ „Ancré dans la tradition – innovateur“ est en cours d'élaboration. Divers importants projets d'infrastructure ont été réalisés (route de contournement de Lungern, nouvel hôpital de Sarnen). Tout comme l'état moderne d'Obwald, le tir doit également relever de nombreux défis pour la réalisation desquels il souhaite beaucoup de chance. Il termine en remerciant les délégués d'avoir choisi Lungern comme lieu de rencontre.

Le Président de la commune de Lungern, Josef Vogler, monte sur l'estrade et présente aux Délégués la plus petite commune du canton d'Obwald. Ainsi, il aborde l'histoire de Lungern, sa tradition, son agriculture, son artisanat, son commerce et son essor touristique. Il loue la qualité innovatrice de l'artisanat du commerce assurant un grand nombre de places d'apprentissage ainsi que de l'entreprise Gasser Felstechnik AG (de renommée nationale) et les installations de tir Brünig Indoor AG dont les avantages profitent aujourd'hui à tout le monde. Pour terminer, il invite tous les participants à revenir un jour à Lungern, endroit charmant au pied du col de Brünig qui offre de nombreuses possibilités de loisirs dans un paysage magnifique.

En tant que Président de la Société cantonale de tir du canton d'Obwald, Stephan Neiger commence son discours en rappelant le mot d'ordre choisi pour l'AD „Prendre le temps“ et aborde les débuts du tir dans la région d'Obwald (14e siècle), tout en citant la fondation de sa Société de tir à Sarnen qui remonte à l'année 1852. Il poursuit avec les différentes époques de développement de la Société et au cours de ces dernières années en citant quelques étapes culminantes, parmi lesquelles il cite le 100e anniversaire à Giswil, le livre du jubilé édité en 2002, les vingt-six Fêtes cantonales de tir qui ont été organisées et la première Fête cantonale de tir 2009 qui s'est déroulée pour la première fois entièrement dans une installation de tir souterraine. Il termine en remerciant tout le monde et notamment les participants qui ont maintenant „pris le temps“ de l'écouter.

1.3 Conférence du Chef de l'armée – le Cdt C André Blattmann

La Présidente donne la parole au Commandant de corps André Blattmann, Chef de l'armée. Elle le remercie pour spontanément avoir accepté l'invitation à participer en tant que conférencier à cette Assemblée des délégués. De son côté, le Chef de l'armée remercie pour l'invitation et l'engagement lors de la votation relative à l'obligation de servir qui, l'an dernier, a remporté un grand succès. Il poursuit avec les points importants de l'année en cours, la votation sur le Gripen et le développement de l'armée (DEVA). L'armée constitue un système global qui ne peut être maintenu qu'en tant que tel. Ce qui le préoccupe est le fait que l'on a de plus en plus tendance à ne trancher en faveur de l'armée que lorsque quelque chose arrive. Du point de vue historique, cela n'est pas acceptable et ne peut se faire qu'au détriment de notre sécurité. Mais, la sécurité constitue la base de toutes choses, notamment de l'économie, de la culture, de la recherche et du tourisme, voire des fondements de l'État tous simplement. À l'aide d'une vidéo, il démontre de quelle manière les frontières ont été déplacées au cours du dernier millénaire et tire deux conclusions de la crise de la Crimée: premièrement, l'on ne sait pas ce que l'avenir nous réserve et deuxièmement, ceux qui ne sont pas prêts, deviennent le jouet de conflits d'intérêts. Raison pour laquelle, il convenait de se prémunir maintenant. L'armée entre en action lors de conflits, de crises et de catastrophes; elle est faite pour se battre, pour protéger et pour aider. Par la suite, le Chef de l'armée présente aux délégués quelques arguments en vue de la votation sur la Loi sur le fonds Gripen et se dit convaincu qu'un État souverain doit posséder ses propres Forces aériennes et que la Suisse ne pouvait pas compter sur l'appui de nos pays voisins, ce qui par ailleurs ne s'avérerait pas moins coûteux. Au sujet du développement de l'armée, le Chef de l'armée cite notamment le contenu et la durée des Écoles de recrues. Afin de rassurer les tireurs, il confirme que le tir obligatoire sera maintenu. Il termine son allocution en rappelant que la défense consiste à protéger le pays et ses habitants, tout en comptant sur le soutien des tireuses et des tireurs.

La Présidente remercie une fois encore tous les conférenciers et passe à l'ouverture de la 13^e Assemblée des délégués de la FST, en donnant la parole au Directeur de la FST, Marcel Benz.

Ce dernier salue les délégués et les invités et constate que l'invitation du 25 mars 2014 a été envoyée et publiée sur le site Web de la FST dans le délai imparti. Le rapport annuel et la documentation de séance (ordre du jour, etc.) ont été envoyés aux délégués avec l'invitation et par deux envois complémentaires, soit en date du 4, respectivement du 15 avril 2014. Les droits de représentation ont été communiqués aux SCT/SF/AM conformément à la décision du Comité du 25 mars 2014 (cf. page 39 du Rapport annuel). Aucune objection de la part des membres n'a été enregistrée. 405 délégués, membres d'honneur et membres du Comité inclus, ont été invités. Marcel Benz donne ensuite connaissance de la liste des présences (cf. page 1 en haut). Il rappelle à l'Assemblée que chaque participant ayant droit au vote présent doit disposer de la carte de vote bleue afin de justifier son droit au vote. En raison du nombre de délégués présents, la majorité absolue pour la 13^e Assemblée ordinaire des délégués était de 135 voix. Les votations ont lieu à main levée conformément à l'article 21 des Statuts pour autant que les délégués ne décident pas un scrutin secret. La majorité simple des voix est valable, les abstentions ne sont pas prises en considération. Pour les élections aux points 8 et 10 de l'ordre du jour, elles ont lieu à main levée, conformément à l'article 22 des Statuts, à moins que les délégués décident d'une élection à bulletin secret. Lors du premier tour d'élection, la majorité absolue est valable, lors des tours suivants, la majorité relative des délégués votant est requise (art. 22, alinéa 2). La Présidente dirige les débats et donne la parole. L'élection du Comité sortant a lieu sous la présidence du vice-président de la FST Andreas von Känel (également sortant).

Pour les délégués souhaitant prendre la parole, il convient d'utiliser le micro afin d'assurer la traduction simultanée en langue française. Le procès-verbal est rédigé par le directeur de la FST

et l'Assemblée est enregistrée dans ce but. Le Directeur FST propose à l'Assemblée des délégués les scrutateurs suivants (cf. Liste des présences à la 1^{re} page en haut). Un certain nombre de tables leur est attribué pour le comptage des voix.

La Présidente remercie le directeur pour ces propositions et, comme la parole n'est pas demandée, passe au vote.

No.	Décision	Responsible	Délai
1	À l'unanimité, l'Assemblée des délégués élit les dix scrutateurs proposés pour le nombre de tables qui leur a été attribué.	Présidente	26.04.2014

Pour le bureau de vote (surveillance des élections et votes), la Présidente propose le vice-président Andreas von Känel, les membres du Comité Werner Kuratle (tous deux sortants) et le Directeur de la FST Marcel Benz. Elle procède au vote.

No.	Décision	Responsible	Délai
2	À l'unanimité, l'Assemblée des délégués élit les trois personnes susmentionnées au bureau de vote.	Présidente	26.04.2014

Ainsi convoquée et constituée, la Présidente constate que la 13^e Assemblée ordinaire des délégués à Lungern est conforme aux Statuts et à la législation et déclare officiellement ouverte la 13^e Assemblée des délégués. Elle met ensuite en discussion l'ordre du jour et propose au nom du Comité d'y ajouter un point complémentaire sous le chiffre 9.3. En raison du retrait de Roger Bösch de la Commission de gestion (CG), l'Assemblée doit élire un nouveau remplaçant du réviseur en chef au sein des membres de la CG.

No.	Décision	Responsible	Délai
3	L'Assemblée des délégués approuve l'ordre du jour avec le complément sous chiffre 9.3 Élection du remplaçant du réviseur en chef.	Présidente	26.04.2014

La Présidente rend ensuite honneur aux membres défunts et donne connaissance des membres d'honneur et fonctionnaires décédés au cours de l'année écoulée: Adolf Egger (Russikon, décédé le 29 avril 2013), Paul Kohler (Bienne, décédé le 18 septembre 2013) ainsi que le fonctionnaire FST Heinz Waldmann (Bützberg, décédé le 23 septembre 2013). La Présidente rend également hommage à Werner Häusermann, le Président de la Société cantonale argovienne de tir, décédé en fonction le 5 mars 2014, en succombant au combat contre une maladie insidieuse. Pour honorer la mémoire des camarades défunts, les participants à l'Assemblée se lèvent et le corps de musique interprète un choral.

2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 19 avril 2013, à Berne

La Présidente met en discussion le procès-verbal de la 12^e Assemblée ordinaire des délégués du 19 avril 2013, à Berne, remis aux participants et publié sur le site Web de la FST le 19 juin 2013. La parole n'est pas demandée.

No.	Décision	Responsible	Délai
4	L'Assemblée des délégués approuve le PV de l'AD du 19 avril 2012 avec 5 abstentions et sans modification.	Présidente	26.04.2014

3. Rapports annuels 2013

La Présidente ouvre ce point de l'ordre du jour avec un tour d'horizon général de l'année 2013 qui s'est déroulé sous le mot d'ordre «*Stabilité*». Elle se réjouit de pouvoir annoncer que le nombre de participants du Tir fédéral en campagne a pu être maintenu et remercie une fois encore l'assurance USS pour les dons accordés à l'occasion du 125^e anniversaire pour les sociétés présentant le plus grand taux d'augmentation du nombre de participants.

Les résultats 2013 de l'équipe nationale sont également très réjouissants, notamment pour Heidi Diethelm qui a défendu avec succès son titre de championne d'Europe, ainsi que pour les Juniors dont les résultats sont excellents tant pour les compétitions par équipes que pour les concours individuels. Ils ont été honorés lors du banquet le soir précédent l'AD. Ensuite, elle a abordé la nouvelle Ordonnance sur le sport militaire qui permet à nos tireuses et tireurs de fournir 100 jours de service militaire rétribués par la solde. Le Comité a par ailleurs approuvé une demande adressée à l'OFSP en vue de participer à la prochaine étape pour créer un nouveau Centre national de performances pour nos tireuses et tireurs d'élite à Macolin. Elle cite également le projet scientifique (*Wahrnehmungs- und Bewegungsanalyse im Sportschiessen*) lancé conjointement avec l'Université de Berne, le nouveau concept de promotion pour la Relève et la formation de moniteurs/monitrices de sport pour adultes. Pour terminer son intervention, elle lance un appel afin de rendre le Tir fédéral en campagne encore plus attrayant et d'amener encore plus de personnes à y participer. Avec la nouvelle conception directrice et les objectifs stratégiques, le Comité clairement indiqué l'orientation qu'il convient maintenant de mettre en œuvre. Elle explique les deux démissions au sein du Comité et remercie tout le monde pour l'excellent travail fourni au cours de l'année écoulée en commençant par les sociétés locales, les SCT/SF/AM, et en poursuivant avec les fonctionnaires à tous les niveaux, puis les partenaires et les équipementiers (Rapport annuel pages 20 et 21). Elle dit également sa gratitude au DDPS, à la SAT, à l'OFSP et à Swiss Olympic. À la fin, elle remercie les membres du Comité, le Directeur FST et son team pour l'excellente collaboration en 2013.

La Fanfare de Lungern interprète un dernier morceau sous la direction de Philipp Schöpfer et prend congé sous les applaudissements de l'assistance.

La Présidente passe ensuite au vote sur le Rapport annuel 2013 de la FST (pages 1 à 22).

No.	Décision	Responsible	Délai
5	À l'unanimité, l'Assemblée des délégués approuve le Rapport annuel 2013 de la FST.	Présidente	26.04.2014

Pour honorer le premier groupe de personnes méritantes, la Présidente donne la parole à Paul Röthlisberger et demande à Erwin Imfeld (administrateur des cartes-couronne) de les rejoindre sur l'estrade. En même temps, elle excuse l'absence de Philippe Zeller, membre d'honneur et ancien vice-président de la FST, pour sa longue activité en tant que traducteur, qui a dû renoncer à participer à l'AD pour cause de maladie.

Paul Röthlisberger remercia Erwin Imfeld pour sa longue activité en tant qu'administrateur des cartes-couronne. Dès 2002 et jusqu'à la dissolution du Fonds des cartes-couronne à la fin de l'année 2013, il s'est toujours acquitté de sa tâche avec une exactitude exemplaire. Pour le remercier et en reconnaissance de son travail, la Présidente remet à Erwin Imfeld, sous les applaudissements de la salle, un modeste cadeau de remerciement.

4. Comptes annuels 2013

4.1 Fédération sportive suisse de tir: Approbation

Pour présenter les comptes, la Présidente donne la parole à Luca Filippini qui renvoie à la séance qui s'est déroulée avec les chefs des finances et à la discussion préalable lors de la conférence des présidents (CP). En confirmant les informations publiées dans le Rapport annuel (pages 23 à 26), il relève simplement la somme du bilan de près de 5 millions de Francs, les liquidités disponibles et l'augmentation du capital de fonds. Quant aux résultats de l'année 2013, il rappelle le versement de 20'000.- CHF pour la Fête fédérale des Jeunes et présente le résultat final qui s'élève à un excédent des produits de 118'000.- CHF.

La Présidente donne ensuite la parole au réviseur en chef André-Francis Cattin qui informe l'Assemblée des délégués sur le déroulement et le résultat de l'examen des comptes pour l'année écoulée. Il saisit l'occasion de remercier les membres de la CG pour l'excellente collaboration. Le rapport de la Commission de gestion (CG) est publié à la page 27 du Rapport annuel. Il recommande aux délégués d'approuver les comptes annuels 2013 de la FST.

La Présidente ouvre la discussion au sujet des comptes annuels 2013 de la FST. La parole n'est pas demandée.

No.	Décision	Respon- sable	Délai
6	À l'unanimité, l'Assemblée des délégués approuve les comptes annuels 2013 de la FST.	Présidente	26.04.2014

La Présidente ouvre la discussion sur la décharge à octroyer au Comité et au Secrétariat général de la FST pour l'année 2013. La parole n'est pas demandée et la Présidente passe au vote, tout en rappelant que les membres du Comité s'abstiennent lors de ce vote.

No.	Décision	Respon- sable	Délai
7	À l'unanimité, l'Assemblée des délégués accorde au Comité et au Secrétariat général de la FST la décharge pour l'exercice 2013.	Présidente	26.04.2014

Au nom du Comité, la Présidente remercie pour la confiance ainsi témoignée.

4.2 Comptes annuels de la Fondation «Foyer des tireurs», prise de connaissance

Pour présenter les comptes annuels 2013 de la Fondation «Foyer des tireurs» ainsi que le rapport de l'organe de révision (BDO AG), l'on revoit aux pages 28 à 33 du Rapport annuel. La Présidente explique que la Fondation a fourni un excellent travail sous la direction d'Ulrich Fässler, Président du Conseil d'administration, et atteint un résultat tout aussi bénéfique. Elle recommande aux délégués de prendre connaissance des comptes annuels 2013 de la Fondation «Foyer des tireurs».

No.	Décision	Respon- sable	Délai
8	L'Assemblée des délégués prend connaissance des comptes annuels 2013 de la Fondation «Foyer des tireurs».	Présidente	26.04.2014

La Présidente remercie le Conseil de fondation présidé par Ulrich Fässler pour son engagement et l'agréable collaboration.

4.3 Comptes annuels 2012 de la Fondation «Musée suisse du tir», prise de connaissance

La Présidente renvoie aux comptes annuels 2013 de la Fondation «Musée suisse du tir», publiés à la page 35 du Rapport annuel de la FST. L'organe de révision externe n'a aucune remarque à formuler. La Présidente demande à l'Assemblée de prendre connaissance de ces comptes.

No.	Décision	Respon- sable	Délai
9	L'Assemblée des délégués prend connaissance des comptes annuels 2013 de la Fondation «Musée suisse du tir».	Présidente	26.04.2014

La Présidente remercie le Conseil de fondation du «Musée Suisse du tir» présidé par le membre d'honneur Ruedi Meyer ainsi que la Directrice du Musée Cornelia Weber pour le travail fourni.

5. Finances pour l'année 2013

5.1 Budget 2014

Sous le point 5 de l'ordre du jour, la Présidente renvoie au budget 2014 publié à la page 24 du Rapport annuel 2013 de la FST. Elle donne la parole à Luca Filippini qui revoie à une budgétisation plutôt traditionnelle comportant des exigences préalablement fixées. Le total des produits est fixé quelque 7.7 millions de Francs. Il a été tenu compte de la diminution des coûts due aux médailles pour le Tir fédéral en campagne.

La Présidente ouvre la discussion au sujet du budget 2014. La parole n'est pas demandée.

No.	Décision	Respon- sable	Délai
10	À l'unanimité, l'Assemblée des délégués approuve le budget 2014 de la FST.	Présidente	26.04.2014

5.2 Planification financière 2015-2017

Lors de la présentation de la planification financière, Luca Filippini relève avant tout la nouvelle communication, le crédit-cadre pour le Sport d'élite ainsi que les besoins du Musée suisse du tir. Il renvoie aux projets présentés séparément afin de mieux pouvoir les comparer. Pour le moment, aucun prélèvement de fonds n'est prévu pour cette période.

La Présidente rappelle que la planification financière n'est soumise à l'AD que pour information et qu'aucun vote n'est nécessaire.

6. Cotisation unitaire et taxes de licence pour l'année 2015: Approbation

La Présidente explique la proposition du Comité recommandant le maintien du montant de la cotisation unitaire et des taxes de licence pour l'année 2015, c'est-à-dire 200.- CHF par Société de tir, une taxe de licence de 18.- CHF pour les tireurs d'élite et de 12.- CHF pour les U20.

No.	Décision	Respon- sable	Délai
11	À l'unanimité, l'Assemblée des délégués le montant de la cotisation unitaire et des taxes de licence inchangées comme suit pour l'année 2015: a) CHF 200 par Société de tir (cotisation unitaire); b) CHF 18.00 montant de la licence Élite; c) CHF 12.00 montant de la licence U20.	Présidente	26.04.2014

Pour honorer le prochain groupe de personnes méritantes, la Présidente donne la parole au vice-président Andreas von Känel et demande à l'officier fédéral de tir, au colonel Jean-Dominique Röthlisberger, de les rejoindre sur l'estrade.

Andreas von Känel rend hommage au Col Jean-Dominique Röthlisberger (canton de Neuchâtel) en langue française. Actif de 1999 à 2013 en tant qu'officier de tir, il a toujours été très apprécié pour son attitude positive, sa disponibilité et sa franche camaraderie. Sous les applaudissements de la salle, il reçoit des mains du vice-président la médaille d'honneur de la FST.

7. Proposition du Comité au sujet de la communication de la Fédération

La Présidente renvoie à la documentation distribuée au sujet de ce point de l'ordre du jour et donne la parole à Werner Kuratle, membre sortant du Comité. Ce dernier aborde le concept de communication qui a fait l'objet de discussion à divers niveaux avant d'être approuvé. Il rappelle le mot d'ordre, les groupes de dialogue internes et externes (=clients), les instruments de communication (site Web, cahier thématique et newsletter) ainsi que le mix de communication (quelle matière est communiquée quand et dans quelle langue). En ce qui concerne le financement, le montant prélevé jusqu'à présent reste inchangé à 38.- CHF, mais sera rebaptisé «*contribution de communication*» et réalisé par le Secrétariat général avec la même charge de personnel (400 % EPT, manager d'événements et de marketing inclus). Le calendrier prévoit de jeter les bases aujourd'hui et de mettre en œuvre ce concept au 1^{er} janvier 2015.

Au cours de sa séance d'hier, la Conférence des présidents a discuté ce sujet qui entraîne une modification de l'article 53 des Statuts et qui a majoritairement été acceptée, raison pour laquelle le Comité a retiré sa proposition en faveur de celle proposée lors de la CP 1/2014 et dont le contenu suivant est soumis pour l'article 53 (nouveau) des Statuts:

«*La FST veille à une information orientée sur les besoins et les destinataires à tous les échelons de la Fédération avec les moyens de communication nécessaires et, en principe, en trois langues nationales.*

La Conférence des présidents fixe préalablement le montant annuel de la communication ainsi que les prestataires de ses coûts.»

En outre, Werner Kuratle renvoie à l'article 26 lettre k) des Statuts de la FST, qui a également subi une légère modification à la suite de la discussion menée par la CP 1/2014 et qui présente le contenu suivant:

«La CP est compétente:

k) approuver le Concept de communication et de fixer la cotisation annuelle de communication ainsi que les prestataires de ces coûts.»

La Présidente remercie pour ces explications et libère la parole pour d'éventuelles questions. Comme la parole n'est pas demandée, la Présidente rappelle avant le vote qu'une majorité des deux tiers des voix des délégués présents est requise pour approuver une modification des Statuts (donc au moins 180 voix). Elle passe ensuite au vote.

No.	Décision	Respon- sable	Délai
12	À une large majorité, l'Assemblée des délégués approuve le nouveau contenu de l'article 53 et de l'article 26 lettre k) des Statuts avec entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2015.	Présidente	01.01.2015

La Présidente honore ensuite le membre sortant de la CG Roger Bösch (remplaçant du réviseur en chef) en rappelant son parcours dès son élection en 2009 et le travail qu'il a fourni au sein de la CG. Pour des raisons privées et professionnelles, il a décidé de se retirer à l'occasion de cette Assemblée des délégués, aux grands regrets de la CG et de la FST. Pour son engagement, sa disponibilité et notamment pour ses connaissances spécifiques en la matière, la Présidente le remercie chaleureusement sous les applaudissements de la salle en remettant à Roger Bösch au nom de l'Assemblée un cadeau et une médaille de mérite.

Par la suite, la Présidente procède à l'honorariat de Werner Kuratle, membre du Comité sortant. Exceptionnellement, la Présidente lit la lettre de démission et rapporte brièvement sa première rencontre, très sympathique, avec Werner Kuratle. Sa présence au Comité peut, dit-elle, être considérée comme un enrichissement. Il a régulièrement apporté son avis au sein de cet organe, tout en restant critique. Il a contribué de manière significative au développement de la communication de la Fédération et au développement informatique auprès des tireurs. Pour des raisons professionnelles, il a décidé de démissionner après seulement quatre ans de travail, aux grands regrets du Comité. Ce dernier lui est très reconnaissant pour sa collaboration loyale et le temps qu'il a consacré aux projets de la FST. La Présidente cite également son épouse Brigitte, à laquelle le Directeur de la FST remet un bouquet de fleurs en guise de remerciements pour sa compréhension quant aux nombreuses absences de son époux Werner. La Présidente remet ensuite à Werner Kuratle une montre en singe de reconnaissance et de souvenir pour le temps passé au Comité FST, tout en lui souhaitant bon vent pour son futur parcours. La salle l'applaudit également très longuement.

8. Élection des membres du Comité pour la période administrative 2014-2018 (4 ans)

8.1 Procédure d'élection

La Présidente donne la parole au vice-président Andreas von Känel qui renvoie aux deux candidatures enregistrées et déjà communiquées aux délégués. Il demande si d'autres candidatures sont proposées, ce qui n'est pas le cas.

Pour la procédure d'élection, il reprend quatre propositions faites par l'Assemblée:

- a) élection à main levée pour le Comité;
- b) élection d'un Comité à cinq membres;
- c) élection globale des 3 membres du Comité sortants qui se représentent;
- d) élection individuelle pour les deux nouveaux membres du Comité.

Le Vice-président ouvre la discussion au sujet de ces quatre points, mais la parole n'est pas demandée. Comme l'Assemblée n'exige pas non plus un vote individuel sur les quatre points susmentionnés, il propose aux délégués vote global pour les quatre points cités.

No.	Décision	Responsible	Délai
13	À l'unanimité, l'Assemblée des délégués approuve les quatre points proposés pour la procédure d'élection sans modification.	Andreas von Känel	26.04.2014

8.2 Élection des cinq membres du Comité:

8.2.1 Élection des trois membres du Comité sortants qui se représente dans l'ordre alphabétique de leur nom de famille (Dora Andres, Luca Filippini et Paul Röthlisberger).

Les trois candidats peuvent rester dans la salle et aucune demande pour la parole sur les candidats n'est reçue. Par conséquent le Vice-président passe au vote.

No.	Décision	Responsible	Délai
14	L'Assemblée des délégués élit Dora Andres, Luca Filippini et Paul Röthlisberger au Comité de la FST pour une nouvelle période administrative de quatre ans (2014-2018).	Andreas von Känel	26.04.2014

Le Vice-président félicite les membres réélus du Comité et leur souhaite beaucoup de succès et de satisfaction.

8.2.2 Élection du nouveau membre du Comité Ruedi Meier (SCT JU)

Le Vice-président cède ensuite la parole à Pierre-André Fardel (SCT VS) qui prend le micro en tant que Président de la Conférence régionale de la Suisse romande pour présenter le candidat Ruedi Meier. En s'adressant à l'Assemblée en français et en allemand, ce dernier présente le candidat Meier, son parcours de tireur et son parcours professionnel, tout en recommandant son élection à l'Assemblée des délégués.

Le Vice-président ouvre ensuite la discussion au sujet de cette candidature. La parole n'est pas demandée et le candidat peut rester dans la salle. Il passe ensuite à l'élection.

No.	Décision	Responsible	Délai
15	À l'unanimité, l'Assemblée des délégués élit Ruedi Meier (SCT JU) au Comité de la FST pour une période administrative de quatre ans (2014-2018).	Andreas von Känel	26.04.2014

Le Vice-président félicite Ruedi Meier pour son élection et lui donne la parole. Ce dernier présente brièvement ses idées et s'adresse en particulier aux délégués de la Suisse romande. Il remercie l'Assemblée pour la confiance qu'elle lui témoigne et, tout en remerciant, se dit fier et heureux de pouvoir accepter son élection.

8.2.3 Élection du nouveau membre du Comité Renato Steffen (SCT LU)

Le Vice-président donne d'abord la parole à Christian Zimmermann (SCT LU) qui présente le candidat Renato Steffen. Il présente le parcours de ce dernier, comportant de nombreuses activités au sein du tir suisse, de différentes sociétés et de la SCT Lucerne. Renato Steffen a également œuvré au sein du domaine du Tir hors du service et contribué au développement d'un projet important dans le cadre de l'AFS FST. Il recommande à l'Assemblée d'élire le candidat au Comité de la FST.

Le Vice-président ouvre ensuite la discussion au sujet de cette candidature. La parole n'est pas demandée et le candidat peut rester dans la salle. Il passe ensuite à l'élection.

No.	Décision	Responsible	Délai
16	A une large majorité, l'Assemblée des délégués élit Renato Steffen (SCT LU) au Comité de la FST pour une période administrative de quatre ans (2014-2018).	Andreas von Känel	26.04.2014

Le Vice-président félicite Renato Steffen pour son élection et lui donne la parole. Ce dernier remercie l'Assemblée des délégués pour la confiance qu'elle lui témoigne et déclare accepter l'élection, tout en se réjouissant d'entre en fonction pour assumer cette nouvelle tâche.

8.3 Élection du Président/de la Présidente

Le Vice-président passe à l'élection de la présidente en proposant la candidature de Dora Andres. Il n'y a pas d'autre candidat qui se propose pour l'élection à cette fonction.

No.	Décision	Responsible	Délai
17	À l'unanimité, l'Assemblée des délégués élit Dora Andres (SCT BE) à la présidence de la FST pour une nouvelle période administrative de quatre ans (2014-2018).	Andreas von Känel	26.04.2014

Le Vice-président félicite Dora Andres pour sa réélection à la fonction de Présidente de la FST et lui souhaite beaucoup de succès et de satisfaction dans sa nouvelle période de fonction.

8.4 Élection du vice-président

Andreas von Känel propose la candidature de Luca Filippini pour la fonction de vice-président de la FST. Comme aucune autre candidature n'est présentée, il passe à l'élection.

No.	Décision	Responsible	Délai
18	À l'unanimité, l'Assemblée des délégués élit Luca Filippini (SCT TI) à la fonction de vice-président de la FST pour une période administrative de quatre ans (2014-2018).	Andreas von Känel	26.04.2014

Le Vice-président von Känel félicite Luca Filippini pour son élection à la vice-présidence de la FST. Il donne ensuite la parole à la Présidente qui félicite à son tour les nouveaux élus et remercie l'Assemblée des délégués pour la confiance qu'elle lui témoigne. Elle invite les délégués à une pause café de 15 minutes.

À la reprise de la séance, la Présidente passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. Élection à la Commission de gestion (CG) pour la période administrative 2014-2019)

9.1 Procédure d'élection

La Présidente informe que la CG doit être complétée par un nouveau membre et que l'élection de ce dernier a lieu à main levée.

9.2 Élection d'un membre à la Commission de gestion pour la période administrative de cinq ans (de 2014 à 2019)

Jakob Burkhard de la SCT BE est proposé comme candidat. La documentation de cette candidature a été remise aux délégués avec la documentation de séance. Elle relève que Jakob Burkhard est connu en tant que réviseur de l'assurance USS et demande, si quelqu'un souhaite s'exprimer à propos de cette candidature, ce qui n'est pas le cas. Elle passe ensuite à l'élection.

No.	Décision	Responsible	Délai
19	À l'unanimité, l'Assemblée de délégués élit Jakob Burkhard (SCT BE) à la Commission de gestion (CG) pour une période administrative de cinq ans (2014-2019).	Présidente	26.04.2014

9.3 Élection du remplaçant du réviseur

La Présidente relève que la CG proposait à l'Assemblée d'élire son membre Clemens Poltera (SCT GR) à la fonction de remplaçant du réviseur en chef jusqu'à l'AD 2018.

No.	Décision	Responsible	Délai
20	À l'unanimité, l'Assemblée des délégués élit Clemens Poltera (SCT GR) à la fonction de remplaçant du réviseur en chef de la CG jusqu'à l'AD 2018.	Présidente	26.04.2014

10. Élection des membres à la Commission disciplinaire et de recours (CDR) pour la période administrative 2014 - 2018

10.1 Procédure d'élection

La Présidente relève que la CDR doit être réélue et que tous les membres sortants se représentent pour une nouvelle période de fonction (Peter Friedli, Leonhard Merkli, Toni Meyer, Jacques Moullet, Markus Rickli, Marcel Suter et Thierry Thièche). Elle propose d'élire la CDR de manière globale, ce qui est tacitement approuvé par l'Assemblée des délégués.

10.2 Élection des membres à la CDR pour une période administrative de quatre ans (de 2014 à 2018)

La Présidente passe à l'élection de la CDR.

No.	Décision	Responsible	Délai
21	À l'unanimité, l'Assemblée des délégués élit Peter Friedli, Leonhard Merkli, Toni Meyer, Jacques Moullet, Markus Rickli, Marcel Suter et Thierry Thièche à la Commission disciplinaire et de recours pour la période administrative 2014 à 2018.	Présidente	26.04.2014

La Présidente félicite les membres élus de la CDR et ajoute que celle-ci se constitue elle-même selon les statuts.

11. Honorariat

La Présidente demande à Werner Hirt de la rejoindre sur l'estrade et propose à l'Assemblée des délégués de le nommer comme membre d'honneur. Cela non seulement pour son activité dans le domaine du tir au niveau national, mais également pour son long parcours et ses activités en tant que membre de la Confédération européenne des tireurs (CET, en anglais European Shooting Confederation - ESC).

Dès le début des années 80, il s'est engagé en tant que journaliste pour le tir au sein duquel il a occupé diverses fonctions avant d'être élu en 1985 au Comité élargi de l'ESC et en tant que Président de la Commission de la presse et des médias. En 1993, il a été élu à la présidence de l'ESC. Il a été réélu à plusieurs reprises et a participé en tant que correspondant à cinq Olympiades d'été, à 33 Championnats du monde et à 79 Championnats d'Europe, tout en accompagnant 144 autres compétitions internationales. En 2012, après 30 ans de carrière dans son domaine, il s'est retiré de l'ESC. Avec son départ, la FST a perdu une voix importante au plan international. Pour sa longue carrière et son inlassable engagement, le Comité propose à l'Assemblée des délégués d'accorder à Werner Hirt, selon l'article 18 lettre n) des Statuts de la FST, la distinction de membre d'honneur.

La Présidente ouvre la discussion; la parole n'est pas demandée.

No.	Décision	Responsible	Délai
22	À l'unanimité, l'Assemblée des délégués approuve la proposition et nomme Werner Hirt membre d'honneur de la FST.	Présidente	26.04.2014

La Présidente remet à Werner Hirt en guise de remerciements et de reconnaissance l'insigne de membre d'honneur et le traditionnel vitrail héraldique de la FST, sous les chaleureux applaudissements de l'Assemblée.

Par la suite, elle demande au vice-président sortant Andreas von Känel de la rejoindre sur l'estrade. Après 13 ans d'activité au sein du Comité, ce dernier a donné sa démission pour l'Assemblée des

délégués 2014. La Présidente résume son parcours exceptionnel de plus de 40 ans en démontrant sa diversité dans toutes les disciplines de tir. En 2002, il a été élu au Comité de la FST qui venait de fusionner. Tout d'abord, il s'est consacré au Sport d'élite avant de reprendre en 2005 la Division Carabine 10/50m. En 2009, à Näfels, il a été élu à la fonction de vice-président de la FST. Pour la Présidente, il a toujours été un soutien important qui a souvent su remettre en question les objets traités et lui livrer les informations de base, ce qu'elle a toujours beaucoup apprécié. Son épouse Ginette, à qui le nouveau vice-président Luca Filippini remet un bouquet de fleurs en guise de remerciements, lui était également toujours d'un grand soutien. Sur proposition du Comité, la Présidente demande à l'Assemblée des délégués d'accorder à Andreas von Känel la distinction de membre d'honneur de la FST. Elle ouvre la parole, laquelle n'est pas demandée.

No.	Décision	Responsible	Délai
23	A l'unanimité, l'Assemblée des délégués élit Andreas von Känel membre d'honneur de la FST.	Présidente	26.04.2014

En reconnaissance pour sa longue trajectoire et son activité au sein du Comité, Andreas von Känel reçoit des mains de la Présidente le certificat de membre d'honneur et une montre, sous les applaudissements de la salle. Les collègues fribourgeois entonnaient en son honneur «Là-haut sur la montagne».

La Présidente donne la parole à Andreas von Känel qui remercie l'Assemblée pour sa nomination à la distinction de membre d'honneur. Il dit avoir passé une période captivante et très enrichissante au sein de la Communauté des tireuses et des tireurs suisses. Il remercie la Présidente, le Comité, le directeur de la FST, les collaboratrices et collaborateurs ainsi que les différentes Divisions de la FST. Il souhaite à la Fédération bon vent pour le futur et s'adresse également en langue française aux délégués de la Suisse romande. Il le remercie pour la confiance et le soutien qui lui ont été accordés tout au long de son activité. Il dit toujours avoir été fier de représenter la Suisse romande au sein du Comité de la FST. Il remercie également sa famille et souhaite à la FST ses vœux les meilleurs pour l'avenir.

12. Demande de l'Association suisse des tirs historiques (ASTH) pour adhérer à la FST

La Présidente donne la parole à Paul Röthlisberger. Ce dernier revoie à la documentation de séance et notamment à la demande d'admission du 29 janvier 2014, dans laquelle l'ASTH a demandé à la FST d'être admis en tant que membre selon l'article 6 des Statuts de la FST et en concluant une convention avec la FST, calquée sur la base de la convention existante entre la FST et la Fédération suisse des tireurs vétérans (ASTV).

Pour présenter l'ASTH, Paul Röthlisberger donne la parole à Andreas Haffner, président délégué. L'ASTH est composée de 24 Sociétés de tir et de 14 Tirs historiques, réunissant environ 8'000 membres. Elle représente également une histoire, une tradition et une culture de tir âgées de 500 ans. Il résume son histoire et ses objectifs. Celui qui possède une arme a le droit de vote. Au début du 19^e siècle, les Libéraux, Radicaux et les Conservateurs se retrouvaient de manière conviviale à l'occasion des fêtes de tir de cette époque, même au-delà des frontières cantonales. Lors de sa fondation, la Société de tir était l'une des premières en Suisse et sa bannière peut être considérée comme la première bannière fédérale commune. La création de l'État suisse remonte à la grande influence des tireurs. La société civile, la défense, la politique et le domaine du tir doivent aujourd'hui se retrouver, comme par le passé. Cela est l'objectif de l'ASTH. Il termine en remerciant pour l'attention accordée.

Ensuite Paul Röthlisberger explique la demande du Comité qui recommande aux délégués d'admettre l'ASTH en tant que membre au sens de l'article 6 des statuts, après signature d'une convention entre la FST et l'ASTH. En outre, le Comité est mandaté d'élaborer une convention entre la FST et l'ASTH stipulant les droits et les obligations des deux parties, selon les lignes de la convention avec l'ASTV.

Cette convention doit être soumise à l'approbation de la Conférence des présidents 2/2014 du 24 octobre 2014 et l'admission à la FST entrera légalement en vigueur avec la signature des parties contractantes.

La Présidente ouvre la discussion sur ce point. La parole n'est pas demandée. Elle passe donc au vote sur les différentes propositions du Comité.

No.	Décision	Responsible	Délai
24	L'Assemblée des délégués approuve à une large majorité et 7 abstentions la proposition du Comité d'admettre l'ASTH en tant que membre au sens de l'article 6 des Statuts FST et après la signature d'une convention écrite entre la FST et l'ASTH.	Présidente	26.04.2014
25	L'Assemblée des délégués approuve à une large majorité et avec deux voix contre la proposition de donner mandat au Comité d'élaborer la convention entre la FST et l'ASTH et de déléguer l'approbation de cette convention à la Conférence des présidents (CP) de la FST.	Présidente	24.10.2014

La Présidente remercie l'Assemblée pour la confiance accordée et le Président délégué de l'ASTH, Andreas Haffner, remercie également pour le soutien ainsi obtenu.

13. Votation populaire du 18 mai 2014 sur la Loi sur le fonds Gripen

13.1 Consignes – Approbation

La Présidente explique la proposition du Comité en résumant la position et les arguments de ce dernier. Aussi, elle lance un appel à tous les tireuses et tireurs, de soutenir activement cette campagne.

Comme la parole n'est pas demandée et qu'aucune question n'est posée, la Présidente passe au vote.

No.	Décision	Responsible	Délai
26	L'Assemblée des délégués approuve avec 3 abstentions la consigne de voter „oui„ à la Loi sur le fonds Gripen.	Présidente	26.04.2014

14. Informations

14.1 Assemblée des délégués 2015

Concernant l'Assemblée des délégués 2015, la Présidente donne la parole à Hubert Müller, Président de la Société cantonale thurgovienne de tir (SCT TG), qui présente le lieu de la prochaine Assemblée des délégués.

Hubert Müller se réjouit d'accueillir les délégués de la FST le 25 avril 2015 à Arbon. Il saisit l'occasion de présenter la région du lac de Constance et de son histoire. Ensuite, il donne connaissance du mot d'ordre choisi pour cette séance qui est «Clairvoyance».

La Présidente remercie Hubert Müller pour les informations données et la disponibilité d'accueillir cette manifestation à Arbon. L'AD 2016 est prévue en Valais et, aujourd'hui déjà, les candidatures pour l'AD 2017 peuvent être annoncées au Secrétariat général.

14.2 Fête fédérale de tir des Jeunes (FFTJ) 2014 à Berne

Pour la FFTJ, la Présidente donne la parole au Président du BSSV-FSBT, Werner Salzmann.

À l'aide d'une présentation PowerPoint, ce dernier informe les délégués sur l'état d'avancement des travaux ainsi que l'état des inscriptions reçues de la part des cantons. Il annonce que pour le Pistolet, les installations de tir de Burgdorf seraient utilisées en lieu et place de celles de Schwaderau et que des cibles électroniques étaient également prévues.

Actuellement, 1900 inscriptions ont été enregistrées et il profite de lancer un appel à tous les cantons d'annoncer les Jeunes tireurs afin que le nombre de participants fixé à 4000 jeunes tireuses et tireurs puisse être atteint. La Journée officielle a lieu le 28 juin 2014 à Sand/BE. Il laisse aussi entrevoir qu'une place de camping privée pourrait être mise à disposition. Ensuite, il remercie la FST et le DDPS pour le précieux soutien en vue de l'organisation de cette fête de tir.

La Présidente remercie Werner Salzmann pour l'engagement fourni et motive les délégués de soutenir et de participer à la FFTJ 2014.

14.3 FFT 2015 Valais

La Présidente donne la parole au Président du CO de la FFT 2015, au Conseiller national Christophe Darbellay.

Le Président du CO relève l'importance que revêt la Fête fédérale de tir 2015 pour le canton de Valais, lequel aura l'occasion de fêter en même temps son 200^e anniversaire de son appartenance à la Confédération. La date officielle de la fondation du canton du Valais est le 4 août 1815, territoire comprenant de 13 districts. Il invite tout le monde de venir en famille en Valais pour fêter cet événement ensemble. Selon Christophe Darbellay, le Valais constitue le trait d'union entre le nord et le sud, ce qui sera démontré et célébré lors de cette fête nationale de tir. Il se dit heureux d'organiser une FFT de tir en Valais. Ensuite, il cite les événements culminants de la FFT 2015 (ouverture, bénédiction des bannières, Journée officielle, cortège, etc.), tout en présentant aussi les sponsors/partenaires de la fête.

Le Président du CO FFT 2015 Valais remercie l'armée et la Protection civile, tout comme la Loterie Romande, Migros, Feldschlösschen, la Poste et l'UBS. C'est avec joie qu'il attend recevoir tous les participants l'année prochaine en Valais.

La Présidente remercie le CO de la FFT 2015 et son Président Christophe Darbellay pour son engagement et lance un appel à tous afin de se rencontrer l'an prochain en Valais.

14.4 Conditions-cadres pour la Fête fédérale de tir 2020

La Présidente donne la parole à Andreas von Känel qui informe sur la Conférence des présidents, lors de laquelle les conditions-cadres pour la Fête fédérale de tir 2020 ont été approuvées. Il relève que l'appel d'offres adressé aux SCT/SF aura bientôt lieu. Il rappelle que la Fête fédérale de tir des Jeunes sera intégrée dès 2015 à la Fête fédérale de tir 2020, raison pour laquelle toutes les catégories d'âge et toutes les distances doivent être offertes lors de la FFT 2020. Le délai d'inscription a été fixé au 30 septembre 2014 et les conditions-cadres détaillées seront très prochainement publiées sur le site Web de la FST.

14.5 200^e Jubilé de la FST en 2024

La Présidente informe à ce sujet que la FST n'organisera pas de Fête fédérale de tir au cours de cette année, mais bien une cérémonie officielle en 2024 pour marquer cet anniversaire, à Aarau (lieu de fondation). En outre, le Comité pense éditer une chronique (200 ans FST), pour laquelle il convient déjà de réunir les moyens financiers (budget et planification financière).

14.6 Divers

La Présidente relève que le Comité n'a plus rien à ajouter sous ce point de l'ordre du jour.

15. Discussion

Pour ce point de l'ordre du jour, la Présidente invite les délégués à demander la parole, ce qui n'a pas été le cas.

Seul le vice-président sortant Andreas von Känel demande une dernière fois la parole pour remercier chaleureusement la Présidente de son engagement pour le bien de la FST. Elle a réussi à transformer le Comité en team et est convaincue qu'elle fera de même avec le nouveau Comité. Au nom de tous les participants à la séance, il lui souhaite beaucoup de force et de persévérance pour sa fonction exigeante. Comme reconnaissance, il lui remet un modeste bouquet de fleurs sous les applaudissements de l'assistance.

La Présidente reprend la parole pour terminer la séance et remercie d'abord les responsables de l'organisation de la présente AD, Stephan Neiger et Urban Hüppi, pour leur engagement et leur remet le fanion de la FST.

Par la suite, la Présidente exprime ses remerciements aux partenaires et aux équipementiers pour leur précieux soutien au cours de l'année écoulée et se réjouit de poursuivre cette importante collaboration. Elle y inclut aussi les membres de la Communauté d'intérêts du tir suisse (CIT). Elle remercie le vice-président et les membres du Comité pour la collaboration constructive; le Directeur de la FST et tout son team pour leur précieux soutien. Elle adresse un grand merci également aux Dames d'honneur, aux traductrices et aux musiciens du corps de musique de Lungern.

Pour conclure, elle exprime sa gratitude aux invités pour leur présence, aux présidents des SCT/SF/AM pour leur précieux soutien et aux Délégués pour leur présence. À toutes et à tous, elle souhaite un bon retour dans leurs foyers et clôt la 13^e Assemblée des délégués.

Fin de la séance: 16h55.

Présidence: Dora Andres



Dora Andres
Présidente FST

Pour le procès-verbal:



Marcel Benz,
Directeur FST

Distribution au/aux

Présidents des SCT/SF
Présidents des Associations-membres (ASTV, ASVTS, ASM)
Membres d'honneur
Comité

Pour info au/aux

Président CG
Président Conseil de fondation FdT
Musée suisse du tir, Berne
Membres de la Direction FST